



Assemblée générale

UN LIBRARY
NO 1
UN/SA COLLECTION

Distr.
GENERALE

A/C.5/35/23/Add.1
10 novembre 1980

FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-cinquième session
CINQUIEME COMMISSION
Point 91 de l'ordre du jour

BUDGET-PROGRAMME DE L'EXERCICE BIENNAL 1980-1981

Montants estimatifs révisés comme suite aux décisions prises par
le Conseil économique et social à ses première et seconde
sessions ordinaires de 1980

Deuxième partie

Rapport du Secrétaire général

1. A sa seconde session ordinaire de 1980, tenue à Genève, le Conseil économique et social a adopté la résolution 1980/56 relative au Comité de développement et de coopération des Caraïbes de la Commission économique pour l'Amérique latine (CEPAL).
2. Aux termes du paragraphe 3 de cette résolution, le Conseil a noté que le Comité, à sa cinquième session, a choisi, dans le cadre du programme de travail qu'il avait adopté à sa première session et qui avait été approuvé par la Commission économique pour l'Amérique latine à ses dix-septième et dix-huitième sessions, un nombre limité de domaines et de projets auxquels il convient d'accorder la plus haute priorité et qu'il faut mettre en oeuvre d'urgence.
3. Aux termes du paragraphe 4, le Conseil a noté en outre que le Comité a aussi, à sa cinquième session, adopté la résolution 2 (V) qui renforce son secrétariat pour lui permettre de faire face aux besoins de développement et de coopération dans la sous-région, conformément à l'esprit et aux objectifs du Comité.
4. Aux termes du paragraphe 5, le Conseil a prié le Secrétaire général d'inscrire un crédit approprié au titre des projets prioritaires et du renforcement du secrétariat du Comité de développement et de coopération des Caraïbes dans son projet de budget additionnel pour 1981, dans le cadre du budget global de l'Organisation des Nations Unies, en vue de son examen, par le Comité consultatif

pour les questions administratives et budgétaires et la Cinquième Commission de l'Assemblée générale à la trente-cinquième session de l'Assemblée, compte tenu de l'avis du Comité de développement et de coopération des Caraïbes, selon lequel la mise en oeuvre de ces projets constitue un besoin urgent qui ne pouvait être prévu au moment de l'adoption du budget-programme de 1980-1981.

5. Dans l'état des incidences de cette résolution sur le budget-programme, qui a été présenté au Conseil, il était rappelé que le Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Amérique latine avait soumis au Comité de développement et de coopération des Caraïbes, lors de sa cinquième session, un état des incidences financières dont le montant total (225 500 dollars) représentait le montant estimatif des ressources nécessaires pour appliquer la résolution 2 (V) du Comité sur le renforcement de son secrétariat. L'attention du Conseil a également été appelée sur le fait qu'en égard à l'ampleur de la proposition, il convenait d'examiner de près les rapports qui existaient entre le programme proposé et les ressources budgétaires demandées, non seulement sur la base du rapport du Comité de développement et de coopération des Caraïbes sur sa cinquième session, mais également sur la base du programme de travail actuel de la Commission économique pour l'Amérique latine et des ressources budgétaires dont dispose actuellement la CEPAL (budget ordinaire de l'ONU et fonds extra-budgétaires).

6. L'examen des besoins de la CEPAL dont il est question au paragraphe 6 de la première partie du présent rapport est maintenant achevé. Comme annoncé, les résultats de cet examen sont exposés dans le présent additif.

7. A sa cinquième session tenue du 4 au 10 juin 1980, le Comité de développement et de coopération des Caraïbes a sélectionné, dans son programme de travail, un certain nombre de domaines prioritaires pour lesquels il a recommandé que des fonds additionnels lui soient alloués en 1981 1/. Ces domaines sont les suivants :

- a) Planification du développement;
- b) Développement industriel;
- c) Ressources naturelles et énergie;
- d) Statistiques : mise en place d'une banque de données pour les Caraïbes;
- e) Transports et communications
- f) Développement social - Création d'un conseil de développement économique et social pour les Caraïbes;
 - Intégration des femmes des Caraïbes au développement;
- g) Appui aux programmes.

Résolution 2 (V) du Comité de développement et de coopération des Caraïbes sur le renforcement de son secrétariat.

/...

8. A la suite d'un examen des priorités dans le cadre du programme de travail global de la CEPAL, il a été décidé de transférer, à compter du 1er octobre 1980, un poste P-2 de la Division de l'administration de Santiago à la Section du programme du Bureau de Port of Spain pour un administrateur de programmes. De même, deux postes d'agent des services généraux ont été transférés de la Division à la Section administrative du Bureau de Port of Spain, compte tenu du surcroît de travail administratif dû à l'accroissement des attributions techniques et opérationnelles de ce bureau. En sus des ressources qui ont été transférées, des ressources additionnelles sont demandées ci-après sous les rubriques indiquées au paragraphe 7.

A. Planification du développement

Groupes spéciaux d'experts

9. A sa cinquième session, le Comité de développement et de coopération des Caraïbes a approuvé une recommandation formulée par les responsables de la planification lors de leur deuxième session tendant à ce que des réunions de groupes spéciaux d'experts soient organisées pour aider le Comité à appliquer son programme de travail, en particulier dans les domaines de l'agriculture, de l'énergie, de la planification régionale, des transports, de la planification de la main-d'oeuvre et de la formation aux méthodes et techniques de planification du développement. Ces groupes comprendraient des fonctionnaires et des experts des pays et des experts et des consultants d'universités et d'organisations régionales et multilatérales. Il est proposé de tenir cinq réunions de ce type dans divers pays de la sous-région en 1981, et un montant total de 12 000 dollars est demandé pour couvrir les frais de voyage et l'indemnité de subsistance de cinq participants à chaque réunion.

B. Développement industriel

Groupe spécial d'experts

10. A sa cinquième session, le Comité de développement et de coopération des Caraïbes a attribué un rang de priorité élevé à une étude qui doit être effectuée en 1980-1981 sur diverses stratégies de développement industriel qui s'offrent aux pays membres du Comité et demande que cette étude fasse l'objet d'un examen approfondi lors d'une réunion d'experts en 1981. L'étude comprendra des monographies traitant de l'expérience et des stratégies du développement industriel de huit pays des Caraïbes et un document de synthèse.

11. Les ressources nécessaires à l'établissement des monographies nationales ont été transférées du siège de la CEPAL (Santiago) et les travaux sont déjà en cours. Toutefois, il n'existe pas de ressources disponibles pour financer la réunion du Groupe spécial d'experts en février 1981. En conséquence, un crédit de 6 000 dollars est demandé pour couvrir les frais de voyage et l'indemnité de subsistance de 10 experts.

/...

C. Ressources naturelles et énergie

Poste nouveau

12. A sa cinquième session, le Comité de développement et de coopération des Caraïbes a décidé de s'attacher principalement, dans le domaine de l'énergie, à étudier les problèmes importants que posent les prix du pétrole, à examiner la possibilité de mettre en valeur d'autres sources d'énergie et à poursuivre les activités de recherche sur l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures. Le personnel dont dispose actuellement le Bureau de Port of Spain pour mener à bien ces tâches se limite à un économiste de la classe P-4. Un poste supplémentaire d'agent local est demandé en 1981 pour un(e) secrétaire car les travaux de l'économiste sont actuellement entravés par l'insuffisance du personnel de secrétariat. Le montant estimatif du traitement et des dépenses communes de personnel à ce titre se chiffre à 8 800 dollars, compte tenu d'un abattement pour délai de recrutement de 35 p. 100.

D. Statistiques

a) Poste nouveau

13. L'exécution du programme de travail esquissé par le Comité de développement et de coopération des Caraïbes à sa première session, en 1975, exige la compilation d'un volume important de données de base concernant l'économie des pays des Caraïbes. Comme la Banque latino-américaine de statistiques économiques et sociales exploitée par la CEPAL à Santiago ne comporte que des données fondées sur les enquêtes sur le commerce international et les ménages, il a été décidé alors de créer une banque de statistiques pour les Caraïbes à Port of Spain afin de répondre aux besoins des planificateurs, des dirigeants et des chercheurs de la sous-région, étant entendu que les deux institutions échangeraient des données dans toute la mesure du possible.

14. Les séries à stocker dans la banque de statistiques ont maintenant été identifiées et des sommaires des principales publications statistiques des divers pays ont été établis. Les produits prévus pour 1981 sont des documents sur les statistiques présentant un intérêt et une utilité pour les planificateurs et les chercheurs nationaux, la poursuite de la compilation de données de référence actualisées et l'établissement de résumés et d'analyses conformément aux classifications établies.

15. Le Bureau de Port of Spain compte à l'heure actuelle un statisticien de la classe P-3. Comme ce fonctionnaire ne peut consacrer que six mois de travail par an à la mise en place de la Banque de statistiques, le secrétariat de la CEPAL n'est pas en mesure de mener à bien ce projet dans un délai raisonnable. Pour remédier à cette situation, un poste d'agent local est demandé pour un statisticien adjoint qui, sous la direction du statisticien, normaliserait les données concernant les pays membres avant de les introduire dans la banque de statistiques. Le traitement et les dépenses communes de personnel à ce titre sont estimés à 8 800 dollars, compte tenu d'un abattement pour délai de recrutement de 35 p. 100.

/...

b) Services de consultant

16. La CEPAL effectuera sous peu, en utilisant les ressources dont elle dispose, une étude sur les problèmes techniques à surmonter pour doter la banque de statistiques des Caraïbes de services informatiques. Sans préjudice des conclusions de cette étude et qu'il soit proposé par la suite d'exploiter un ordinateur installé sur place ou de recourir à des services informatiques extérieurs, une programmation informatique s'impose. Un crédit de 3 000 dollars est demandé pour recruter à la Trinité pour un mois, en 1981, un consultant qui serait chargé de l'organisation technique des apports et assurerait la formation du personnel dans une mesure limitée.

E. Transports et communicationsa) Poste nouveau

17. Les transports maritimes constituent l'un des sept secteurs du programme de travail du Comité de développement et de coopération des Caraïbes auquel le Comité avait accordé la plus haute priorité à sa troisième session, en avril 1978. Avec le concours du Programme des Nations Unies pour le développement, de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, de l'Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime et de l'Organisation internationale du Travail, des progrès substantiels ont été réalisés dans ce domaine : un projet portant sur les statistiques des transports maritimes a été achevé et les travaux se poursuivent sur la formation des marins et l'élaboration d'un programme de facilitation. En revanche, faute de ressources, aucun progrès n'a été réalisé en ce qui concerne les activités relatives aux transports aériens, aux transports intérieurs et aux télécommunications. Etant donné que le Bureau de la CEPAL à Port of Spain ne compte à l'heure actuelle dans ce secteur qu'un fonctionnaire de la classe P-4 qui est secondé à temps partiel par un assistant de recherche, il est urgent de créer un poste d'administrateur supplémentaire de la classe P-2 pour mener à bien les activités prévues, notamment des études sur l'amélioration, la normalisation et la coordination des installations postales, téléphoniques et télégraphiques à l'échelon régional. Les traitements et dépenses communes de personnel à ce titre sont estimés à 18 400 dollars, compte tenu d'un abattement pour délai de recrutement de 50 p. 100.

b) Groupe spécial d'experts

18. Le Bureau de Port of Spain a rédigé des documents de travail sur la question des opérations de recherche et de sauvetage et les a communiqués aux gouvernements de la sous-région des Caraïbes pour commentaires. Il n'existe cependant pas de ressources pour réunir un groupe d'experts sur la question afin d'examiner les améliorations susceptibles d'être apportées à l'organisation et à la coordination des opérations de recherche et de sauvetage dans les Caraïbes et afin de procéder à un échange de vues sur les priorités régionales concernant la formation du personnel et la fourniture du matériel et des moyens nécessaires. Un crédit de 5 000 dollars est donc demandé pour couvrir les frais de voyage et l'indemnité de subsistance de 10 experts qui participeront à une réunion prévue pour avril 1981.

/...

F. Développement sociali) GénéralitésGroupe spécial d'experts

19. A sa deuxième session, le Comité de développement et de coopération des Caraïbes a prié le secrétariat de la CEPAL à Port of Spain d'élaborer une étude de faisabilité et un projet de statuts en vue de la création d'un conseil économique et social, organe composé de spécialistes des sciences sociales et de responsables qui serait chargé de définir des principes directeurs adaptés aux Caraïbes dans les domaines social et économique. Un rapport de consultant a été rédigé sur la question. A sa cinquième session, le Comité a reconnu la nécessité de créer ce conseil et demandé qu'un groupe de travail spécial d'experts soit convoqué d'urgence pour passer en revue le projet de statuts. Il est proposé d'organiser cette réunion, pour laquelle des ressources ne sont pas disponibles à l'heure actuelle, à Port of Spain, durant trois jours en 1981. Un crédit de 2 500 dollars est demandé pour couvrir les frais de voyage et l'indemnité de subsistance des participants.

ii) Intégration des femmes au développementa) Poste nouveau

20. A sa troisième session, le Comité de développement et de coopération des Caraïbes a approuvé un projet relatif à la participation des femmes des Caraïbes à la formation pour le développement et aux activités lucratives. A sa quatrième session, le Comité consultatif du Fonds de contributions volontaires pour la Décennie des Nations Unies pour la femme a autorisé le financement de ce projet et, en même temps, approuvé la création d'un poste de la classe L-3 pour un coordonnateur pour les femmes dans les Caraïbes. A sa quatrième session, le Comité de développement et de coopération des Caraïbes a établi la base du programme visant l'intégration des femmes au développement, qui prévoit l'organisation de séminaires sur certains sujets concernant la planification et l'établissement d'études destinées à évaluer la condition de la femme et sa situation dans la sous-région.

21. Ces activités font partie d'un programme global de la CEPAL financé à la fois par des crédits inscrits au budget ordinaire et par le Fonds de contributions volontaires. A Santiago, les ressources du budget ordinaire allouées au sous-programme intitulé "Intégration des femmes au développement" correspondent à 25 p. 100 du temps de travail du chef de la Division du développement social (D-1), la totalité du temps d'un fonctionnaire de la classe P-3, 50 p. 100 du temps d'un autre fonctionnaire de la classe P-3 et la totalité du temps d'un agent des services généraux. Le Fonds de contributions volontaires, qui finance le poste de coordonnateur sous-régional pour les Caraïbes (classe L-3), finance également un poste d'agent des services généraux à Santiago et un poste L-2 pour une coordonnatrice sous-régionale à Mexico, ainsi que des services de secrétaire à temps partiel.

/...

22. La coordonnatrice sous-régionale pour les Caraïbes n'est pas en mesure d'assurer seule l'exécution du programme de travail fixé par le Comité de développement et de coopération des Caraïbes. C'est pourquoi, un nouveau poste d'agent des services généraux est demandé pour recruter un(e) assistant(e), ce qui permettra à la coordonnatrice de se consacrer aux aspects les plus importants du programme. Le titulaire de ce poste, qui serait affecté à Port of Spain, serait chargé, entre autres choses, de compiler et de systématiser des données socio-économiques quantitatives et qualitatives sur les femmes des Caraïbes et d'aider à établir des études et des rapports sur l'état d'avancement des projets supervisés par la coordonnatrice. L'ouverture d'un crédit de 8 800 dollars est demandée pour ce poste.

b) Groupe spécial d'experts

23. Dans le cadre de ce sous-programme relatif à l'intégration des femmes au développement, il est proposé de convoquer une réunion d'experts pour définir les rapports qui doivent exister entre les besoins des femmes et les plans de développement nationaux, ainsi que la formation dont les femmes ont besoin en matière de planification, et pour évaluer les ressources humaines disponibles. Six experts participeraient à cette réunion. Le lieu et la date précise de la réunion, qui doit se tenir en 1981, restent à déterminer. Les frais de voyage et l'indemnité de subsistance des participants sont estimés provisoirement à 3 000 dollars.

G. Programmes de fond

Frais de voyage

24. Sur l'ensemble des crédits ouverts pour les frais de voyage du personnel en mission, la CEPAL a alloué 28 000 dollars pour répondre aux besoins du Bureau de Port of Spain. On estime qu'il faudra un montant additionnel de 12 000 dollars en 1981 pour faire face à l'accroissement des dépenses qui est imputable aux facteurs suivants :

a) Il est fréquemment nécessaire d'envoyer des missions sur place pour collecter des données car la CEPAL a des difficultés à obtenir des réponses adéquates des gouvernements de la sous-région à ses demandes, en partie à cause de l'insuffisance des services postaux, téléphoniques et télégraphiques dans les Caraïbes;

b) Le personnel de la CEPAL participe davantage aux efforts de coopération et d'intégration déployés dans la sous-région. Les organes intergouvernementaux sous-régionaux, ainsi que les institutions spécialisées et le PNUD organisent régulièrement des réunions sous-régionales qui exigent la participation du personnel du Bureau de Port of Spain;

c) Il y aura un poste d'administrateur supplémentaire en 1981, si l'Assemblée générale approuve la création du poste P-2 qui est demandé plus haut, au paragraphe 17.

/...

H. Appui aux programmesa) Poste nouveau

25. A l'heure actuelle, la documentation établie chaque année par le Bureau de Port of Spain comprend environ 50 documents de quelque 25 pages chacun et cinq documents de plus de 200 pages chacun. Chaque document est publié en 300 exemplaires lors du premier tirage.

26. Pour la reproduction des documents, le Bureau de Port of Spain emploie actuellement une machine de tirage offset qui est conduite par un conducteur/planton et un gardien lorsqu'ils sont disponibles. En raison des besoins croissants du Comité de développement et de coopération des Caraïbes en matière de documentation et du surcroît de travail des fonctionnaires de la catégorie des agents locaux en cause, ces arrangements ne suffisent plus. Un nouveau poste d'agent local est donc demandé pour un conducteur de presse offset. Le traitement et les dépenses communes de personnel à ce titre sont estimées à 8 800 dollars.

b) Personnel temporaire pour les réunions

27. Pour encourager la coopération dans le domaine de la planification du développement dans la sous-région, deux réunions de responsables de la planification des pays des Caraïbes ont été organisées sous l'égide du Comité de développement et de coopération des Caraïbes. Une première réunion a eu lieu à La Havane (Cuba) en janvier 1979, une deuxième réunion à la Jamaïque du 29 mai au 2 juin 1980. Afin de susciter et d'entretenir un intérêt pour la planification du développement dans les Caraïbes, les responsables de la planification ont décidé qu'il convenait d'organiser une troisième réunion à la Grenade en 1981; le Comité de développement et de coopération des Caraïbes a approuvé cette recommandation à sa cinquième session. Aucun crédit n'a été ouvert à cette fin dans le budget de 1980-1981. Comme il faudra assurer des services d'interprétation en anglais, en espagnol et en français, un crédit de 14 000 dollars est demandé au titre du personnel temporaire pour couvrir la rémunération de six interprètes durant quatre jours.

c) Mobilier et matériel

28. Etant donné qu'il est proposé d'accroître les effectifs et qu'il est urgent de remplacer le matériel périmé pour lequel il devient de plus en plus difficile d'obtenir des pièces de rechange, les dépenses additionnelles à prévoir sous cette rubrique sont estimées à 17 000 dollars qui se décomposent comme suit :

| | <u>Dollars des Etats-Unis</u> |
|-------------------------|-------------------------------|
| Mobilier et équipements | 9 000 |
| Machines de bureau | 4 000 |
| Presse offset | <u>4 000</u> |
| | 17 000 |

/...

d) Locaux à usage de bureaux

29. En vertu de l'accord que le Gouvernement de la Trinité-et-Tobago et la CEPAL ont signé en 1968 au sujet du bureau de la CEPAL pour les Caraïbes, le gouvernement hôte fournit actuellement à la CEPAL des locaux à usage de bureaux à Port of Spain, à titre gratuit. La superficie des locaux dont dispose ainsi la CEPAL représente 5 960 pieds carrés (soit environ 554 m²) ce qui, compte tenu des locaux destinés à des usages spéciaux, correspond à 55 p. 100 de la superficie nette nécessaire au personnel actuellement en poste, conformément aux normes recommandées à l'ONU pour l'occupation des nouveaux bâtiments. On s'est efforcé de trouver des locaux supplémentaires à louer dans le même immeuble, mais le gouvernement hôte a fait savoir qu'il préférerait que tout le Bureau soit installé dans de nouveaux locaux. On ne connaît pas encore l'issue des négociations menées actuellement avec le gouvernement et il n'est pas possible non plus de déterminer si des locaux supplémentaires seront disponibles en 1981. En conséquence, le Secrétaire général demande l'autorisation d'engager des dépenses pour la location de locaux en 1981, si nécessaire, sous réserve qu'il en soit rendu compte dans le rapport d'exécution final. Sur la base des prévisions les plus récentes concernant les locaux nécessaires (14 950 pieds carrés, soit 1 390 m² environ) on estime que ces dépenses ne dépasseraient pas 30 000 dollars. Néanmoins, aucun crédit n'est demandé à ce titre à l'heure actuelle.

RECAPITULATION

30. En résumé, un crédit additionnel de 128 100 dollars est demandé au chapitre 12 (Commission économique pour l'Amérique latine) du budget-programme de l'exercice biennal 1980-1981, comme il est indiqué dans le tableau ci-après :

/...

Tableau 1

| Postes de dépense | Programmes | Questions et politiques relatives au développement | Développement industriel | Ressources naturelles et énergie | Statistiques | Transports et communi- cations | Développement social | Administration et services communs | Total |
|--|---------------|---|-----------------------------|--|---------------|--------------------------------------|-------------------------|--|----------------|
| (Dollars) | | | | | | | | | |
| Postes permanents | - | - | - | 6 300 | 6 300 | 13 100 | 6 300 | 6 300 | 38 300 |
| Personnel temporaire pour les réunions | - | - | - | - | - | - | - | 14 000 | 14 000 |
| Consultants | - | - | - | - | 3 000 | - | - | - | 3 000 |
| Groupes spéciaux d'experts | 12 000 | - | 6 000 | - | - | 5 000 | 5 500 | - | 28 500 |
| Dépenses communes de personnel | - | - | - | 2 500 | 2 500 | 5 300 | 2 500 | 2 500 | 15 300 |
| Frais de voyage du personnel en mission | 2 000 | - | 2 000 | 2 000 | 2 000 | 2 000 | 2 000 | - | 12 000 |
| Mobilier et matériel | - | - | - | - | - | - | - | 17 000 | 17 000 |
| Location des locaux | - | - | - | - | - | - | - | - a/ | - |
| Total | 14 000 | 8 000 | 10 800 | 10 800 | 13 800 | 25 400 | 16 300 | 39 800 | 128 100 |

a/ Le Secrétaire général demande l'autorisation d'engager des dépenses, à concurrence de 30 000 dollars.

31. L'effet de la proposition tendant à créer un poste P-3 et quatre poste d'agent local supplémentaires sur l'ensemble du Bureau de Port of Spain est indiqué dans le tableau ci-après :

/...

Tableau 2

| | Adminis- trateur général (D-1) | Adminis- trateur hors classe (P-5) | Adminis- trateur de lère classe (P-4) | Adminis- trateur de 2ème classe (P-3) | Administrateur adjoint de lère ou de 2ème classe (P-2/1) | Agent local | Total |
|--|---|--|--|--|--|----------------|-----------|
| Postes permanents actuels (budget ordinaire) | 1 | 1 | 6 | 2 | 4 <u>a/</u> | 18 <u>b/</u> | 32 |
| Nouveaux postes proposés | - | - | - | 1 | - | 4 | 5 |
| Postes financés par des fonds extra-budgétaires | - | 2 | 3 | 1 | 1 | 12 | 19 |
| Total | 1 | 3 | 9 | 4 | 5 | 34 | 56 |

a/ Y compris un poste P-2 transféré de Santiago.

b/ Y compris deux postes d'agent local transférés de Santiago.

Si la création des cinq postes d'agent local est approuvée, il faudra également majorer le crédit ouvert au chapitre 31 (Contributions du personnel) de 9 600 dollars, montant qui sera compensé par un montant équivalent au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel).
